

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

A Mamoudzou, le 19 avril 2022

Contact presse :

06.39.60.74.27 - ars-mayotte-com@ars.sante.fr

L'Agence Régionale de Santé de Mayotte est pleinement engagée pour renforcer l'implantation de nouvelles pharmacies sur l'île

Le 3 mars 2022, la Cour administrative d'appel de Bordeaux a décidé d'annuler, pour cause de dossier incomplet, la licence d'exploitation de la pharmacie des Badamiers à Dzaoudzi-Labattoir qui avait été octroyée par l'ARS Océan-Indien en 2017. Il revient désormais à l'Ordre des pharmaciens de statuer sur le devenir de la pharmacie des Badamiers du fait des prérogatives qui lui incombent sur le contrôle de l'exercice professionnel.

Sur le territoire, on dénombre actuellement 25 pharmacies réparties sur toute l'île. Une 26ème pharmacie a été autorisée à ouvrir à Ouangani afin de renforcer et soutenir l'offre de soins et ainsi permettre à la population de bénéficier d'une prise en charge officinale constante et équilibrée.

L'autorisation d'implanter une pharmacie dans une commune dépend du nombre d'habitants. Le cadre réglementaire autorisant l'implantation d'une nouvelle pharmacie précise que celle-ci doit couvrir une population non ou mal desservie dans la commune.

En 2021, l'Assemblée Nationale a adopté un projet de loi permettant de réduire, à Mayotte, les conditions démographiques exigées pour la création d'une officine, en réduisant le quota de population à 7 000 habitants par commune ainsi qu'en réduisant de 2 ans les délais d'instruction nécessaires à l'autorisation d'ouverture. Cette loi, votée le 21 février 2022 et applicable depuis le 23 février 2022 devrait permettre à terme l'ouverture de nouvelles pharmacies sur l'île, et de renforcer l'accessibilité aux médicaments.

A la publication des chiffres du recensement par l'INSEE, les pharmaciens sont autorisés à déposer des dossiers de demande de création sur les communes concernées.

Depuis 2020, l'ARS a octroyé 3 nouvelles licences à Ouangani, Mamoudzou et Dembeni. A horizon 2027, ce sont 5 nouvelles pharmacies qui pourraient être créées.